

Les arrestations sont assez nombreuses, et, comme il arrive dans les événements de cette nature, elles paraissent avoir porté sur des personnes de conditions très-diverses.

Dans l'après-midi, à quatre heures, un grand nombre d'étudiants sont allés à l'hôtel de l'Académie prier M. le recteur de demander la mise en liberté de l'un de leurs camarades qui avait été arrêté.

Pendant toute la soirée une foule assez considérable de curieux n'a cessé de stationner sur les points de la place du Capitole laissés à la libre circulation.

A minuit, la tranquillité, en ville, était parfaite et ne paraissait pas devoir être troublée. — A. Pujol.

La proclamation suivante a été affichée le 11 au matin à Toulouse :

MAIRIE DE TOULOUSE
Le maire à ses concitoyens.

Des personnes mal intentionnées cherchent à égarer l'opinion et à entretenir dans la population une agitation factice et préjudiciable à tous. Il est de l'intérêt et du devoir des bons citoyens de ne point y contribuer même involontairement ; il serait désastreux d'exciter les mauvaises passions en prenant prétexte d'une loi dont on affecte de méconnaître l'esprit et dont on dénature la portée.

Des actes regrettables que tous les honnêtes citoyens doivent réprouver ont été commis.

L'autorité a usé jusqu'à ce moment de la plus grande modération ; mais elle ne saurait, sans méconnaître ses devoirs, tolérer la continuation de pareils désordres.

Le maire, confiant dans le bon esprit de ses concitoyens, espère que le calme va se rétablir ; il engage en conséquence les personnes tranquilles à rester chez elles, au lieu de se mêler aux groupes qui se forment dans les rues et maintiennent l'agitation en leur rappelant que les curieux s'exposeraient à être victimes des mesures de répression qu'il est du devoir de l'autorité de prendre contre les agitateurs.

Fait au Capitole, à Toulouse, le 11 mars 1868.

Le maire de Toulouse,
E. FILHOL.

D'après des renseignements transmis au journal le Pays, les émeutiers de Toulouse auraient proféré les cris de : *Vive la république ! A bas l'Empire !*

On sait que c'est à Toulouse que commença, en 1849, l'agitation dite du recensement qui troubla le pays durant plusieurs mois.

On lisait dans le *Moniteur* de jeudi : « Les conseils de révision spéciaux, institués pour la formation de la garde nationale mobile, ont commencé à fonctionner dans toute la France le 9 de ce mois, et les renseignements les plus satisfaisants parviennent au gouvernement des divers points de l'Empire sur cette première application de la loi du 1^{er} février 1868.

Partout les opérations s'accomplissent avec calme et régularité ; partout les jeunes gens inscrits au tableau de recensement se présentent avec empressement devant le conseil, et se montrent animés d'un excellent esprit, souvent même d'un entrain remarquable. Un très petit nombre d'entre eux alléguent des cas d'exemption et réclament la visite du médecin militaire. Enfin, dans plusieurs des cantons déjà soumis à la révision, le chiffre des hommes qui ont demandé à être dispensés du service comme soutiens de famille n'atteint pas la proportion de 10 0/0 accordée par la loi.

Le bon sens et le patriotisme de nos populations ne se sont pas laissés égarer par les fausses appréciations ou des insinuations malveillantes. Le pays, confiant dans la sollicitude de l'Empereur et des pouvoirs publics pour ses intérêts, reconnaît hautement les bienfaits de la loi comme il en accepte résolument les charges. »

J. REBOUX.

Troubles à Albi

On écrit d'Albi, le 10, mars au *Journal de Toulouse* :

Le marché aux grains de samedi dernier a été troublé par des manifestations qui ont atteint un certain degré de gravité. Quelques agitateurs, appartenant en partie à la classe ouvrière, avaient résolu de faire baisser les mercuriales du blé, en contraignant les vendeurs à le livrer à un prix bien inférieur au cours actuel, malheureusement trop élevé. Les propriétaires qui stationnaient auprès de leurs charrettes furent violemment interpellés et menacés, quelques-uns même furent obligés de fuir pour se soustraire aux brutalités des agresseurs. En peu de temps, l'agitation prit des proportions telles que l'autorité dut intervenir ; M. le préfet, le général, M. Faugiran, maire, et les magistrats se rendirent sur le théâtre des événements ; la gendarmerie et la troupe de ligne furent mises sur pied. Les sages avis des représentants de l'autorité n'étant pas écoutés, on dut procéder à quelques arrestations. Ces mesures sévères ne calmèrent pas dès l'abord les perturbateurs, qui se crurent en droit de demander l'élargissement des prisonniers. Les sommations légales durent alors être faites. Cette attitude ferme ne tarda pas à calmer les esprits, et l'ordre fut rétabli.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 12 mars.

Le bruit d'une prochaine dissolution du Corps législatif prend chaque jour plus de consistance ; mais il faut bien s'entendre sur la signification de ce fait. On dit, dans un certain monde, que l'Empereur irrité de l'attitude réactionnaire de la majorité, qui contrarie ses intentions libérales et ne tient pas compte des manifestations de l'opinion, est résolu à faire un appel au peuple, par de nouvelles et prochaines élections, et, si besoin est, à édicter un plébiscite. Nous croyons que présenter les choses de cette façon, c'est en dénaturer le sens et la portée.

Il faut avoir toujours présent à l'esprit l'accord qui n'a cessé d'exister depuis 1852 entre le gouvernement et la majorité : Est-ce que cet accord a disparu, est-ce qu'une brouille a surgi ? Ceux qui ont attentivement suivi les débats de la Chambre, et mieux encore ceux qui en ont été les témoins oculaires et auriculaires, peuvent dire combien cet accord est intime. Il faut avoir vu avec quelle déférence la majorité écoute les ministres, vote les projets du gouvernement même quand elle les a primitivement accueillis avec une répugnance marquée, pour être convaincu que ce n'est pas dans un dissentiment entre les deux pouvoirs qu'il faut chercher la cause d'une dissolution. Elle est ailleurs et assez facile à trouver : ceux qui soutiennent la politique impériale n'en font pas mystère.

La loi sur la presse, malgré ses pénalités multiples et la loi sur le droit de réunion vont nécessairement donner à la vie politique une impulsion nouvelle ; et il est bien évident que les adversaires du gouvernement se serviront pour le combattre des ressources que la législation leur offre. Le gouvernement s'y attend bien, et c'est précisément parce qu'il connaît ces dispositions qu'il veut aller au devant : il sait que dans toute lutte, celui qui frappe le premier a toujours plus de chance de vaincre. Or, il voudrait devancer l'époque réglementaire des élections générales afin d'empêcher ses adversaires de grossir les rangs de l'opposition à l'aide des journaux nouveaux, à l'aide des réunions publiques où seront débattus les mérites des candidats. La prochaine chambre se trouverait constituée dans des conditions qui permettent au gouvernement de disposer de toute son influence actuelle, sans que l'opposition ait eu le temps d'organiser un plan de campagne redoutable. Cette cause d'une dissolution de la Chambre nous paraît tout à fait vraisemblable.

Au début de la séance, le Corps législatif a été saisi par le procureur général d'une demande en autorisation de poursuites contre le *Figaro* et la *Situation* pour attaques envers la Chambre.

En conséquence, la Chambre s'est constituée en comité secret, après que les tribunes eurent été évacuées.

Par contre la demande en autorisation de poursuites correctionnelles contre M. de Kervéguen a dû être aussi déposée. Le député de Toulon est toujours absent. M. Granier de Cassagnac était aujourd'hui à la Chambre. Il est probable que l'autorisation sera refusée.

Nouvelle augmentation de 10 millions dans l'encaisse de la Banque. Les capitaux attendent l'émission de l'emprunt, qui paraît très-prochaine.

M. Rouher, patronné par M. Michel Chevalier, se présente comme candidat à l'Académie des sciences morales.

La presse s'occupe beaucoup de M. de Guilloutet, le rempart de la vie privée ; elle raconte toutes sortes de calembredaines sur son nom donné à toutes sortes de produits ; au théâtre même, un acteur a prononcé *guilloutiner* au lieu de *guillotine* et a été énergiquement applaudi. Vous verrez que l'honorable député des Landes en voulant protéger la vie privée des autres, aura livré la sienne aux quatre vents de la publicité.

CH. CAHOT.

Paris, 13 mars.

Ainsi qu'on le prévoyait bien, la double autorisation de poursuites contre le *Figaro* et la *Situation* a été accordée hier par le Corps législatif en comité secret. La demande de comité secret était signée par M. Guilloutet, l'auteur de l'amendement sur la vie privée, M. Creuzet et M. de Geiger, deux des sept sages, etc. Ce fut, il paraît, un spectacle curieux que celui de tous les assistants, hormis les députés, obligés de quitter leurs places et de sortir de la salle. Ils n'y purent rentrer avant quatre heures un quart, et pendant l'intervalle, ils furent obligés de se promener aux abords de la Chambre ou d'attendre à la porte.

Les deux journaux seront poursuivis devant la police correctionnelle, la Chambre n'ayant pas voulu citer à sa barre les auteurs des articles objet de la plainte. Le compte-rendu des débats devant le tribunal de première instance ne pourra être publié ; si la Chambre s'était constituée en cour de justice, les débats auraient été publics et publiés par le *Moniteur*.

La demande en autorisation de poursuites correctionnelles contre M. de Kervéguen doit avoir été déposée seulement aujourd'hui. On ne sait si la Chambre se constituera en comité secret ; mais j'entends affirmer que, en tous cas, l'autorisation sera refusée.

Des feuilles prussiennes, connues pour recevoir les inspirations de M. de Bismark, répètent avec une certaine affectation que le prince Napoléon n'est chargé d'aucune mission politique. Nous avons parfaitement le droit de ne pas les croire sur parole ; à moins qu'elles ne veuillent dire simplement que le prince n'a pas de mission officielle, ce qui devient vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le but de son voyage paraît être de détacher la Prusse de la Russie ; mais nous ne saurons pas tout de suite s'il a réussi ou s'il a échoué ; les faits se chargeront de nous l'apprendre. Quant au projet de reconstitution de la Pologne dont je vous ai parlé, on continue de le mettre sur le tapis ; mais j'entends dire aussi que tous les bruits répandus à cet égard ne tendent qu'à dérouter les colporteurs de nouvelles et les faiseurs d'hypothèses, gens par nature gênants et indiscrets. Le prince est attendu dimanche à Paris ; par conséquent, il ne se rend pas à Vienne.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret qui nomme sénateur le général de Failly, chef de l'expédition de Rome.

Le journal officiel publie déjà de nombreuses nominations ou promotions dans la Légion d'Honneur et des décrets octroyant la médaille militaire. C'est l'anniversaire du 16 mars qui est sans doute l'occasion de ces décrets.

On parle toujours de la dissolution de la Chambre à la fin de cette session, et de la convocation des collèges électoraux (vieux style) pour le mois d'octobre ou le mois de novembre. Il n'est plus guère question des réformes constitutionnelles.

On parle, mais vaguement, d'un acte émanant de l'initiative de l'Empereur ; mais sur ce sujet je crois ne pas devoir répéter les versions qui ont cours, car on y mêle le Prince impérial et le Conseil privé.

On dit que l'état de santé du comte de Flahaut cause de vives inquiétudes à ses amis.

Le *Figaro* poursuivi pour offenses envers la majorité du Corps législatif, a fait une collection de journaux qui soutiennent les actes du gouvernement et il déclare que « la minorité du Corps législatif y est traitée avec une violence dont il n'a jamais usé envers la majorité, » et il ajoute : « Les outrages faits à la minorité ne sont-ils point considérés comme outrages à la Chambre ? »

Les troubles de Toulouse ont causé ici assez vive émotion.

Le Château pour réparer son échec du *Vengeur*, va monter un grand drame : *Notre Dame de Paris*, tiré du roman de Victor Hugo par Paul Foucher.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

L'*Epoque* croit pouvoir assurer qu'il est question de la publication prochaine d'un document impérial. Ce document, dont l'Empereur corrigerait les épreuves en ce moment, paraîtrait mardi prochain, et les exemplaires en seraient distribués aux grands corps politiques de l'Etat. Il aurait pour objet de démontrer la marche incessamment progressive du gouvernement impérial depuis sa fondation jusqu'au 19 janvier. Le document dont il s'agit doit, en outre, dit l'*Epoque*, affirmer les idées libérales et les plans de l'Empereur pour arriver à mettre le pays en pleine jouissance de la liberté.

Le *Figaro*, qui a toujours beaucoup d'esprit, a souvent beaucoup de bon sens. Nous lisons dans ce journal : « Le Progrès de Lyon, et après lui l'*Opinion nationale*, s'étonnent que le curé de la paroisse Saint-Georges, à Lyon, ait refusé les prières de l'église au cadavre d'un franc-maçon qui, d'après ces journaux, avait tenu à mourir comme il avait vécu, en libre penseur. »

Je ne m'explique pas le succès répété des faits-divers de ce genre. Le curé était absolument dans son droit, et les parents du défunt avaient tort de conduire son cercueil à l'église, où jamais il n'eût voulu entrer de son vivant. « Cela me paraît résulter de la logique la plus élémentaire et la plus rigoureuse. »

L'Empereur s'est promené mercredi à cheval au bois de Boulogne, escorté seulement par deux piqueurs. Sa voiture l'attendait à la barrière de l'Étoile au coin de l'avenue de l'Impératrice.

Quelques renseignements que nous croyons inédits, à propos des promenades de l'Empereur : Deux agents, — agents n'est peut-être pas assez respectueux, — disons fonctionnaires de la police, accompagnent seulement l'Empereur dans ses sorties. Ce sont généralement les mêmes ; ils suivent ou précèdent l'Empereur d'assez loin, l'attendent à sa descente ou à sa montée en voiture ; ils ne sont pas armés de pistolets comme on pourrait le croire, mais de simples casse-têtes. Certes, le cocher ordinaire de l'Empereur, le sert depuis vingt ans ; il était autrefois dans la maison de Louis-Philippe ; l'Empereur a une grande confiance en lui. Certes est fanatique de son maître, et cela se comprend. Il est l'inventeur, je crois, d'un mord spécial qui peut briser d'un seul coup la mâchoire du cheval s'il s'empare. Au reste, en cas de danger excessif, il n'y a qu'un seul ressort à mettre en jeu, et les brancards se détachent immédiatement de la voiture qui reste alors immobile.

L'Empereur est très-bon cavalier, dit le *Journal de Paris*, il manie sa monture merveilleusement. Pourtant une fois (je

parle de quinze ans), à la hauteur de la barrière de l'Étoile, il ne put arrêter à temps son cheval qui renversa un bœuf, qui conduisait un paysan. Le paysan voulut se fâcher ne sachant à qui il avait à faire, mais sa colère s'apaisa devant une dizaine de napoléons, que le cavalier égrèna dans sa main. L'Empereur sort quelquefois à cheval de très-bon matin, surtout l'été.

On a beaucoup parlé des Arcadiens et de la majorité du Corps législatif en ces derniers temps ; et tous ces propos n'ont pas été des glorifications de cette majorité. Aujourd'hui la *Patrie*, elle-même, éditée vers suivants, qui peignent assez exactement la situation. La *Patrie* suppose que ces vers, fragment d'une tragédie, ont été trouvés dans les couloirs du Corps législatif :

Ah ! dites-moi, seigneur, que, malgré les propos des méchants, acharnés à troubler mon repos. Vous me croyez toujours et fidèle et constante. Et ne me voulez pas bannir de votre tente. M'éloigner de vos yeux, m'exiler de ce lieu Où vous êtes, seigneur, mon seul maître... [après Dieu !]

DEMETRIUS.

Vous exiler ! Qui donc a pu sonder mon âme. A ce point de savoir ce que je veux, madame ? Mes projets, bien gardés, ne sortent de mon sein

Qu'au moment où je dois accomplir mon dessein. Ce que j'ai médité, je le cèle en mon âme. Où pas un œil humain ne pénètre, madame ! Retirez-vous ! Allez goûter quelque repos. Gardes, reconduisez madame en sa retraite. Et revenez ensuite ici tout d'une traite.

La raillerie est plaisante. Mais l'eût-on attendue de la *Patrie* ?

La presse de l'Empire est parfois bien ingénieuse pour tourner des compliments aux dieux qu'elle sert. Nous ne croyons cependant pas qu'elle ait jamais trouvé rien d'aussi heureux d'aussi réussi qu'un pédicure qui opère en ce moment à Marseille. Cet artiste, dont le nom mériterait d'acquiescer une célébrité arcadienne, expose sur le quai du port une grande toile devant laquelle s'arrêtent les passants et dont la contemplation nous a procuré, dit le chroniqueur d'une feuille marseillaise, un petit quart-d'heure de franche gaieté. Voici le sujet du tableau :

Assise dans un fauteuil, l'Impératrice des Français, en grande toilette, présente son pied à l'opérateur et tient à la main un billet de banque de 500 fr. Le pédicure en habit noir, respectueusement agenouillé, pose délicatement sur son coussin le pied de l'Impératrice et se dispose à opérer. L'Empereur est debout, à côté, portant le grand cordon de la Légion d'Honneur. Tous les chambellans et hauts dignitaires de la cour sont rangés en cercle et assistent à la scène avec une gravité qui désespérerait un congrès de diplomates. Un prelat, en costume d'aumônier, joint les mains et lève au ciel des yeux attendris. Il est impossible de traduire l'expression de toutes ces physionomies ; la plume ne saurait lutter avec le pinceau.

Nous sommes persuadés que beaucoup de Marseillais ne soupçonneront pas le trésor qu'ils possèdent dans leur ville ; rien cependant ne saurait mieux apprendre comment l'esprit de réclame uni à la flatterie peut produire des chinoïseries de si haut goût.

Nous empruntons au *Journal de Paris* les lignes suivantes à propos du général Gorisse :

La question des retraites militaires lui inspira, il y a deux ans, un des plus nouveaux mouvements d'éloquence qui aient électricité une assemblée, les jurons s'y mêlaient, mais avec quelle fierté attendrie, avec quelle générosité patriotique ! Personne n'a oublié l'accent avec lequel il s'écria : « Et le pauvre sous-lieutenant, saprèble ! » Mais son plus beau moment fut cette apostrophe véritablement sublime : « Et ces hommes-là, pour être si malheureux, qu'ont-ils fait ? Ils ont conquis le monde ! »

En disant, en criant ce mot à la Mirabeau, le pauvre vieux général était transfiguré. Un instant auparavant, c'est à peine s'il pouvait parler ; M. Latour-Dumoulin était obligé de lui tenir son verre pour qu'il pût boire, et l'on entendait ses dents trembloter sur le cristal. Mais sa jeunesse lui revint tout à coup pour invoquer ce grand souvenir ; l'assemblée fut vaincue par ce petit homme halé et sourd, et M. Rouher accorda 500,000 fr.

La *Situation* insère une petite note destinée à fixer l'opinion sur le compte de Berezowski. C'est tout ce que nous désirions :

« Quelques journaux ont fait circuler le bruit que Berezowski s'était évadé. « La vérité est que Berezowski a été embarqué à Toulon par la Nouvelle-Calédonie sur le bâtiment le *Fleurus*, et qu'on n'a pu encore recevoir de nouvelles, ce bâtiment doit être à cette heure au terme de sa traversée. — H. de Grossy. »

Un fait qui donne une idée des développements auxquels peut arriver la presse dans un pays de liberté : Le débat de la Chambre des communes sur la question de l'*Alabama*, tel qu'il est donné par le compte-rendu du *Times*, c'est à dire formant huit colonnes de son petit texte, a été communiqué aux journaux d'Amérique le soir même de la discussion et publié à New-York en même temps qu'à Londres.

Mardi au soir, M. Cyrus Field à qui revient la plus grande part d'honneur dans le succès du télégraphe transatlantique,

donnait un banquet à Londres. M. Field, ayant fait prolonger un fil électrique jusque dans la salle à dîner, recevait pendant le banquet des dépêches d'Amérique qu'il communiquait à ses convives. C'est ainsi que pendant le dîner, M. Field a reçu une dépêche du président Johnson, le complimentant sur le succès du télégraphe ; une autre, de M. Seward félicitant aussi les constructeurs du télégraphe sous-marin de « s'être préoccupés de mettre au fond de la mer un fil qui sert à transmettre des sentiments de paix et d'amitié au lieu d'avoir entrepris de construire un pont pour y faire passer des armées ennemies. »

Je lis dans la correspondance parisienne d'un journal désigné pour la publication des annonces judiciaires de tout son département :

« Aussi a-t-on vu errer comme des ANES en peine pendant une partie de la journée, autour du Corps législatif, des sénateurs, des anciens députés, des conseillers d'Etat, les secrétaires-rédacteurs, les sténographes et tous ceux qui occupent une place dans les tribunes... »

C'est raide et peu poli. — Bien des journaux se seraient contentés d'imprimer : « comme des ANES en peine » et pourtant il sont seulement désignés pour la publication des communiqués de toutes les autorités.

A propos de coquilles, voici ce qu'on pouvait lire, il y a quelques jours, dans un journal anglais :

« M. Gladstone a avoué, qu'il resterait debout ou qu'il tomberait avec le bill ; il a brûlé ses habits, détruit ses colottes, et il est décidé à ne plus repasser la rivière. »

Étrange ! étrange ! le très-honorable M. Gladstone, ex-chancelier de l'échiquier, qui se livre à de pareilles énormités ?

« Ou allons-nous, bon Dieu ! dit le chroniqueur de l'*International*. Je savais que l'illustre réformiste était un vaillant défenseur des principes libéraux et démocratiques, mais je ne le savais pas sans-colottes. »

Il va sans dire que M. Gladstone n'a jamais eu l'intention de représenter son pays dans un costume aussi primitif. La faute en est à une superbe coquille, que dis-je ? à une superbe double coquille.

M. Gladstone n'a pas brûlé ses habits (coats), mais ses vêtements (boats), il n'a pas non plus détruit ses colottes (breaches), mais bien ses ponts (bridges).

Il y a quelque temps, un journal officiel de Munich qui avait osé critiquer la musique de l'avenir et la partition du *Tannhäuser*, s'est vu retirer par le gouvernement du roi Louis II sa subvention annuelle, ce qui équivaut pour lui à sa suppression.

Puisque nous parlons de Munich, citons encore cette anecdote relative au roi Louis I^{er} ; c'est l'*Univers* qui parle :

Le roi Louis aimait médiocrement la France. Il avait servi sous Napoléon, et racontait des histoires parfaitement capables d'expliquer ses vieilles rancunes. Je l'ai entendu un jour faire une de ces sorties qui lui étaient familières et dans des conditions amusantes. Ce dernier trait acheminera de la faire connaître dans toute son originalité.

Abordant un haut fonctionnaire du nouvel empire, dont le père avait occupé un poste auprès de Napoléon I^{er}, il commença par lui dire qu'il avait connu ce père dans sa jeunesse.

L'interlocuteur flatté, énuméra les titres que Sa Majesté venait de rappeler.

« Il devait bien connaître Napoléon, votre père ? » poursuivait le roi.

« Certainement, sire, il a même écrit un livre... »

« Oui, oui, je sais bien ! moi aussi je l'ai connu Napoléon ! il était mauvais comme un chien ! »

Et il se mit à nous raconter deux ou trois anecdotes terribles, dont il avait été témoin jadis.

J'avais à peine à tenir mon sérieux, mais je n'osais pas regarder la figure de mon voisin ; le roi me poussa du coude en s'éloignant pour me dire sans parler : « Mais voyez-le donc ? »

Il n'aimait rien tant que ces espionneries.

Ge roi original laisse, dit-on, une fortune de plus de 250 millions.

Pour la chronique du jour : A. DORVILLE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 7 février 1868.

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 19 février.)

INDEMNITÉS PAR SUITE DES ÉMEUTES.

M. le Maire fait l'exposé suivant :

Messieurs,

Le 15 janvier dernier, M. le Préfet nous a envoyé une requête qui lui avait été adressée par M. Roussel (Henri), lequel après avoir rappelé qu'un jugement du Tribunal civil, en date du 15 juillet 1867, a condamné la ville de Roubaix à lui payer la somme de 138,310 fr. 82 cent., se plaint de ne pas pouvoir, malgré ses sollicitations, obtenir paiement de ladite somme, et demande l'autorisation de faire assigner cette ville devant le même Tribunal pour la faire condamner à 300 fr. de dommages-intérêts par jour de retard depuis le 7 octobre dernier jusqu'au jour du paiement.

En marge de cette requête est écrit :

« Soit communiqué à M. le Maire de